



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1153
12 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 10 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une note verbale datée du 2 septembre 1994 et de son appendice, adressée à l'ambassade du Pakistan par la Section des intérêts de la République islamique d'Iran à Washington pour transmission au Département d'État des États-Unis, concernant la violation du territoire de la République islamique d'Iran par les forces des États-Unis d'Amérique dans la région du golfe Persique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

ANNEXE

Note verbale datée du 2 septembre 1994, adressée à l'ambassade
du Pakistan à Washington, par la Section des intérêts de la
République islamique d'Iran à Washington

La Section des intérêts de la République islamique d'Iran à Washington présente ses compliments à l'ambassade du Pakistan et a l'honneur de porter à sa connaissance les messages ci-joints, dans leur texte original et leur traduction non officielle, qu'elle a reçus du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Elle lui demande respectueusement de transmettre le texte original de ces messages au Département d'État des États-Unis et de bien vouloir s'informer de sa réponse.

Pièce jointe

D'après des informations reçues de représentants officiels du Gouvernement de la République islamique d'Iran, des navires de guerre des États-Unis croisant en mer d'Oman et dans le golfe Persique ont gêné les mouvements d'avions et d'hélicoptères de patrouille maritime iraniens aux dates et heures suivantes :

1. Le 19 mai 1994, à 13 h 30, un navire de guerre des États-Unis situé au point de coordonnées N2820 et E5024 a sommé le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien situé au point de coordonnées N2820 et E5029 de ne pas s'approcher davantage du navire.
2. Le 31 mai 1994, à 17 h 50, un navire de guerre des États-Unis a lancé un avertissement à un hélicoptère de patrouille maritime iranien situé au point de coordonnées N2830 et E5040.
3. Le 2 juin 1994, à 10 h 40, un navire de guerre des États-Unis situé au point de coordonnées N2610 et E5435 a adressé un avertissement au pilote d'un avion de patrouille maritime iranien situé au point de coordonnées N2545 et E5500.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran proteste contre ces activités illégales du Gouvernement des États-Unis et demande qu'il soit mis fin à de tels actes.
